

EN MARS 2015,

**TOUTES LES RAISONS D'AGIR
POUR LES FEMMES RETRAITÉES !**



LE 8 MARS : **Journée internationale de lutte des femmes**

Dans notre vie active, nous avons lutté pour le droit à l'emploi, le droit à l'autonomie financière, le droit à l'égalité professionnelle, mais aussi le droit à la contraception, le droit à l'IVG...

Des luttes victorieuses certes, mais...en 2015, les femmes retraitées subissent toujours, au moment de leur retraite, les conséquences d'une carrière professionnelle « féminine » : salaires inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes : travail précaire, temps partiels souvent imposés, discrimination dans le déroulement de carrière due aux congés maternité, congés parentaux...

Les dernières réformes des retraites pénalisent largement les femmes : recul de l'âge de départ, décote, suppression d'1 année par enfant pour les femmes de la Fonction Publique..

Bref, nous ne sommes que 39% à valider une carrière complète et 64 % d'entre nous perçoivent une retraite inférieure à 900€ !

LE 17 MARS : **Journée nationale d'actions des retraité-es, à l'appel de 9 organisations syndicales et associations de retraité-es**

Après 2013, 2014 a été une nouvelle année noire pour les retraité-es :

- ▶ **Report de l'augmentation des pensions de plus de 18 mois !**
- ▶ **Taxe de 0,3% payée par les retraité-es imposables pour soi-disant financer la perte d'autonomie, alors que le projet de Loi pour sa prise en charge est repoussé...d'année en année...**
- ▶ **Augmentation de la CSG et de la TVA,**
- ▶ **Disparition de la ½ part fiscale pour les veuves, veufs, divorcé-es, n'ayant pas élevé seul-es leurs enfants pendant 5 ans au moins,**
- ▶ **Imposition de la majoration de 10% pour les parents de 3 enfants ou plus...**

Ce sont là les principales mesures qui impactent notre pouvoir d'achat, il faut y ajouter la hausse des frais de santé, des mutuelles, des loyers, du gaz, de l'électricité, des transports, le désengagement des Services Publics.

<http://www.ucr.cgt.fr/actulong.php?IDactu=233>



**RETRAITÉ-E-S
ON A TOUTES LES
RAISONS
DE
SE MOBILISER**

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Déclaration commune UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, SFRN-FSU, UNIR-Solidaires, UNRPA-Ensemble et solidaires, FGR-FP, LSR

Les organisations syndicales de retraités : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, SFRN-FSU, UNIR-Solidaires, UNRPA-Ensemble et solidaires, FGR-FP, LSR se sont rencontrées le lundi 9 février.

Elles ont fait le constat que la situation des retraités se dégrade de manière continue, ce que les derniers éléments des rapports du COR et de l'INSEE confirment.

Les organisations syndicales de retraités dénoncent la baisse du pouvoir d'achat, la dégradation des conditions d'accès aux soins, le délitement des services publics, le report scandaleux de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Elles ont donc convenu du principe d'une mobilisation des retraités sur les quatre thèmes ci-dessus dans les semaines à venir dont la date sera précisée prochainement.

Les retraités n'accepteront pas d'être les oubliés de la société.

Paris, le 10 février 2015

RETRAITÉ-ES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE :

Vous avez été plus de 40 000 l'an dernier à faire appel au Fonds d'Action Sociale (FAS) de la CNRACL pour pouvoir vous soigner, vous chauffer... **La CGT au Conseil d'Administration de la CNRACL est la seule à voter contre la baisse des plafonds de ressources, demander leur revalorisation et l'augmentation des finances dédiées au FAS.**

RETRAITÉ-ES DU SECTEUR PRIVÉ :

Vous avez tout à craindre des négociations qui s'ouvrent sur les régimes de retraites complémentaires (ARCCO et AGIRC) car le patronat cherche à organiser leur faillite pour pousser les salarié-es vers les assurances privées.

Le patronat, qui refuse d'augmenter les salaires, les cotisations sociales des entreprises, les emplois, ne refuse pas d'augmenter les dividendes qu'il verse aux actionnaires !

👉 **2014 : augmentation de 30% des dividendes versés aux actionnaires
SOIT + 56 MILLIARDS D'€ !!!**

Le 17 MARS : MOBILISONS-NOUS !

Ce jour-là, les retraité-es doivent se faire entendre, devant les Préfectures, les chambres patronales, dans chaque département :

👉 **POUR l'augmentation des pensions et retraites**

👉 **POUR le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat subie : réclamons 300€/mois !**

👉 **POUR la prise en charge de l'aide à l'autonomie entièrement par la Sécurité Sociale**

👉 **POUR TOUTES NOS REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ, DE CONDITIONS DE VIE, DE SERVICES PUBLICS...**



**EN MARS, BOUGEONS... MANIFESTONS ...
POUR NOS REVENDICATIONS, C'EST BON !**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
Union Fédérale des Retraité-e-s : ufr@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 51